

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **WARIOR EXTRA***

de la société **KOLLANT SPA**

enregistrée sous le **n°2018-0942**

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **CARAKOL BLUE**.

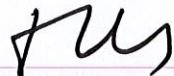
Informations générales sur le produit

Nom du produit	WARIOR EXTRA CARAKOL BLUE
Type de produit	Deuxième gamme
Titulaire	KOLLANT SPA VIA TRIESTE 49/53, 35121 PADOVA ITALIE
Formulation	Appât sur grains (AB)
Contenant	5 % - metaldéhyde
Numéro d'intrant	2030071
Numéro d'AMM	2030071
Fonction	Molluscicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **07 MAI 2018**



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)